

PROCEDURE INSCRIPTION EN LIGNE SUR EVALBOX-CMA

Organisation de l'examen

Depuis le 6 avril 2017 l'organisation de l'examen est réalisé par La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)

Démarche d'inscription à l'examen

Le centre de formation des taxis de la Vendée ne réalise pas d'inscription aux examens

L'intégralité des démarches d'inscription s'effectue exclusivement en ligne par **les candidats** sur:

<https://examentaxivtc.fr>

Il est important de saisir correctement vos coordonnées : nom, prénom (ne pas inverser) et adresse car toutes ces informations seront transmises à l'imprimerie nationale pour la délivrance de votre carte professionnelle

Pour procéder à votre inscription en ligne, vous devrez préalablement :

Avoir une adresse mail valide : Elle vous servira à créer votre compte pour déposer vos pièces dans le dossier d'inscription en ligne

Numériser les principales pièces suivantes sur votre ordinateur et/ou sur une clef USB :

- ❖ **Carte nationale d'identité** (recto et verso) ou passeport en cours de validité
- ❖ Pour les étrangers, l'autorisation de travail mentionnée au 2° de l'article L.5221-2 du code du travail
- ❖ **Un justificatif de domicile de moins de trois mois** (exemple : quittance de loyer, factures de téléphone ou EDF, ...),
- ❖ **Une photocopie du permis de conduire de la catégorie B (recto et verso)**. À l'inscription, le permis doit être ni abîmé, ni déchiré, ni probatoire.
- ❖ **Une photographie d'identité récente** (norme européenne ISO/IEC 19794-5),
- ❖ Un document avec votre signature

Paiement du droit d'examen: Voir auprès de la CMA pour les tarifs 2023